



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MAESE/DGSE/DG

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

Fonds d'Appui à l'Investissement
des Sénégalais de l'Extérieur

FONDS D'APPUI A L'INVESTISSEMENT DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR LES CRITERES D'ELIGIBILITE

La présente fiche a pour objet de renseigner les sénégalais expatriés désireux d'investir au Sénégal sur les critères requis pour le financement de leurs projets.

1. Critères relatifs au projet

Il s'agit :

- de la localisation du projet au Sénégal, les régions sont favorisées ;
- du secteur d'activités à investir : l'agriculture et l'agrobusiness, les technologies de information et de la communication, le tourisme-industrie culturelle et l'artisanat d'art, le textile et la confection, les produits de la mer et l'aquaculture.
Le transport, l'immobilier et le commerce sont non éligibles ;
- du nombre d'emplois créés notamment chez les jeunes et les femmes ;
- de la viabilité économique du projet ;
- de l'impact socio - économique du projet sur le plan local c'est-à-dire l'apport du projet aux populations ;

Le financement est plafonné à 15 000 000 FCFA avec un taux d'intérêt de 6% et une durée de remboursement maximal de 5 ans.

2. Critères relatifs au promoteur

Les critères relatifs au promoteur sont les suivants :

- Etre un sénégalais de l'extérieur disposant d'une carte consulaire, d'un permis de séjour ou tout autre document prouvant le séjour à l'extérieur ;
- Compétences et expériences dans le domaine d'investissement, le cv du ou des promoteurs est à fournir ;
- Engagement du promoteur, un apport personnel 20% du budget du projet sera versé ;
- Elaborer un dossier comprenant :
 - une étude de faisabilité du projet en quatre (04) exemplaires ;
 - et une demande de financement adressée à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

3. Canevas de projet

L'étude de projet devrait comporter les informations générales sur le projet, les raisons sociales du promoteur, la nature juridique de l'entreprise à mettre en place, le nom du promoteur, la localisation du projet, le patrimoine et le nombre d'emplois actuels, l'adresse complète du responsable, son numéro de téléphone, le montant sollicité, le taux d'intérêt et le taux de rendement interne. Il s'agira de façon spécifique d'élaborer une étude de projet comprenant les parties ci-après :

A. PRESENTATION

1. Historique
2. Réalisations
3. Contraintes

B. Le projet

1. Description
2. Localisation

C. Etude technique

1. Processus de production
2. Description du processus de production
3. Coûts de production

DESIGNATION	MONTANT
Construction <u>Sous total 1</u>	
Equipement <u>Sous total 2</u>	
Fonds de roulement <u>Sous total 3</u>	
COUT TOTAL DU PROJET EN FCFA	

D. Etude de marché

1. La description sommaire du secteur ;
2. Les produits ;
3. Le prix de vente ;
4. Le réseau de distribution ;
5. La clientèle ;
6. Les fournisseurs ;
7. La concurrence.

E. Etude financière

1. Tableau d'amortissement
2. Tableau de remboursement
3. Compte d'exploitation prévisionnelle
4. Tableau d'investissement

F. Impact du projet aux plans économique, social et environnemental

1. Annexes
2. Pro-forma
3. Factures/devis

Tel : 33 821 62 69